



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 25097

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation catastrophique du Proche-Orient. En effet, le processus de paix entre l'Autorité Palestinienne et Israël est gravement compromis, en raison du nombre élevé d'attentats perpétrés par les extrémistes palestiniens, et des assassinats organisés à l'encontre de ces extrémistes par Israël. Le 6 septembre dernier, le Premier ministre de l'Autorité Palestinienne, Mahmoud Abbas, en poste depuis seulement quatre mois, a présenté sa démission à Yasser Arafat, pour cause de divergences importantes avec le chef de l'Autorité Palestinienne. Le poste a été proposé à Ahmed Qoreï, président du Conseil législatif palestinien. Ce dernier s'est engagé à accepter ce poste sous certaines conditions : il veut une véritable trêve entre les deux parties. De son côté, Israël a fait savoir qu'il ne soutiendrait pas Ahmed Qoreï s'il ne combattait pas la terreur, c'est-à-dire, les attentats extrémistes. Israël poursuivra donc les assassinats à l'encontre des extrémistes jusqu'à ce que l'Autorité Palestinienne engage elle-même des actions. Ce cercle vicieux ne pourra pas être brisé, car chacun des protagonistes tente de faire retomber la responsabilité sur l'autre. Ce schéma est celui d'une ascension fulgurante vers la violence, au détriment des populations civiles, premières cibles de ces affrontements. En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, la France a le devoir d'initier un nouveau processus de paix, avec la collaboration des autres membres de l'ONU ; il en va de la vie de milliers de personnes innocentes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25097

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7200